

chose morte. Cette impression est loin d'être exacte. M. Vipond s'excusa de l'absence de l'Honorable Lomer Gouin, dont on espérait la présence.

M. Scargent P. Stearns proposa la santé des Parlements Fédéral et Provincial dans une allocution spirituelle où il donna quelques bons conseils. Après s'être étendu sur les ressources du Canada, il souleva l'enthousiasme en remarquant que, de l'Atlantique au Pacifique, il n'y a pas de province qui ait autant de ressources naturelles que la province historique de Québec, le pays de Champlain, Laval, Frontenac, Wolfe et Montcalm. Ce sont des noms dont on a lieu d'être fier et qui devraient agir comme un stimulant, engageant chaque citoyen à être le digne fils d'ancêtres si célèbres. M. Stearns parla alors de la législation d'assurance promise et dit que les hommes de l'assurance observaient avec un grand intérêt ce qui se passait à Ottawa. Si les recommandations de la Commission sont écoutées, alors le Parlement dira aux Compagnies comment administrer leurs affaires, combien elles doivent payer à leurs agents et agir comme un père envers son fils. Quand tout cela aurait été fait, le Parlement Provincial chercherait quelle serait la taxe à leur imposer. M. Stearns ajouta qu'il désirait que le gouvernement provincial réfléchît à ce que signifie exactement la taxe du revenu des Compagnies d'assurance. Toutes les Compagnies sont, au fond, des Compagnies mutuelles et chaque dollar de taxes doit sortir de la poche des détenteurs de polices. Cela ne semble pas pouvoir se réaliser.

M. Honoré Gérvaig, M.P., qui devait répondre au nom du Parlement Fédéral, n'était pas présent, et l'Honorable W. A. Weir prit sa place. Le trésorier provincial reçut un accueil chaleureux et s'excusa de l'absence de l'Honorable Lomer Gouin qui, dit-il, "luttait contre les Philistins, sur les rives du St-Laurent, et il croit qu'il est de son devoir de rester dans cette partie de la pro-

vince, jusqu'à lundi prochain au moins." M. Weir ajouta qu'un des devoirs supplémentaires de la charge de trésorier provincial consistait aussi à s'occuper de l'assurance. Il était heureux de voir qu'il avait un nombre de mandataires si excellent. M. Weir convint que c'était une honte que des municipalités imposent quelquefois une taxe à des agents d'assurance et à une Compagnie qui font affaires dans ses limites, et il excita le rire en ajoutant qu'à son avis, la taxation entière devrait entrer dans le trésor provincial. C'est une erreur fondamentale de prêcher la doctrine de la non-taxation. Qu'on l'abolisse, et un pays rétrogradera bientôt au lieu d'aller de l'avant. M. Weir entra dans une longue énumération des ressources de la province de Québec, question qui avait été touchée par M. Stearns, et fit remarquer que peu d'habitants de la province de Québec connaissent les vastes ressources de leur pays. 3 % seulement du territoire de la province sont cultivés et la province est huit fois aussi grande que l'état de New-York. Dans ses pouvoirs d'eau, est la source de la richesse de la province et un des faits intéressants mentionnés par M. Weir, c'est que la force hydraulique fournie à Montréal par les chutes Shawinigan égale une consommation annuelle de 400,000 tonnes de charbon. Le problème des chemins de fer est aussi l'objet de l'attention sérieuse de la Législature et jusqu'ici la province de Québec n'a qu'un tiers du développement des voies ferrées d'Ontario. La route de Liverpool à Yokohama par la province de Québec, à l'ouest du Canada, est plus courte de 2,000 milles que la route de Liverpool à Yokohama par New-York.

L'Honorable M. Weir dit que les institutions financières du Canada sont basées sur des fondations solides, comme le fait a été prouvé dans la panique récente. Toutefois, le Canada ne deviendrait pas une grande nation, en s'appuyant simplement sur des bases

matérielles. Il est nécessaire que ce pays établisse un idéal élevé de moralité. Chaque enfant devrait avoir une instruction élémentaire et honorer par le mettre à même de prendre part au travail qui consiste à faire du Canada une nation.

Quant à ce qui concerne la législation promise sur l'assurance, M. Weir assure à ses auditeurs qu'ils n'ont pas besoin de s'alarmer. Les hommes des deux partis à Ottawa sont des hommes à l'esprit large et il a les vues parfaitement optimistes quant aux effets de toute législation. Cette législation serait un pas fait dans la bonne voie et sauvegarderait les intérêts de tout le monde.

La santé de la Life Underwriters Association des Etats-Unis et du Canada fut proposée par M. B. H. Brown qui, dans ses remarques, dit que l'assurance-vie devrait être une affaire honnête, sincère et sympathique. L'agent d'assurance qui désire réussir doit être sincère. Parlant des récents troubles de l'assurance aux Etats-Unis, M. Brown prétendit que c'était une force pour l'amélioration de l'assurance. On a trop appuyé dans le passé sur l'idée de la rivalité. Cette association réunit tous ses membres. Certains défauts se sont développés dans le passé et la seule manière de les faire disparaître, c'est de concerter les efforts, ce qui ne peut être fait que par des organisations comme celle-ci. Tant que l'Association suivra des principes corrects et justes, ce sera une puissance pour le bien.

(A suivre).

SI VOUS APPROUVEZ

la ligne de conduite du " PRIX COURANT ", abonnez-vous.

Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.

Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.

La Compagnie d'Assurance "CROWN LIFE"

Émet toutes sortes de polices incontestables à partir de la date de leur émission. Des prêts peuvent être obtenus après la deuxième année. Aucune restriction quant aux voyages, à l'occupation ou à la résidence. C'est maintenant le moment de vous assurer. Un délai peut signifier une perte irrémédiable du capital investi.

Directeurs pour la Province de Québec: { Lt. Col. F. C. HENSHAW, RODOLPHE FORGET, M.P.
Hon. H. B. RAINVILLE, H. MARKLAND MOLSON.

STANLEY HENDERSON, Gérant Général pour la Province de Québec.

Celui qui remet toujours au lendemain laisse toujours passer l'occasion.

Bureaux:
Chambres de la Banque Sovereign, rue St-Jacques,
MONTREAL.